



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commissariats et postes de police : Aisne

Question écrite n° 59575

Texte de la question

M Bernard Lefranc attire l'attention de M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur les difficultés importantes de fonctionnement rencontrées par le commissariat de police de Soissons. Difficultés sur lesquelles il avait déjà précédemment attiré l'attention de ses prédécesseurs sans résultat positif de leur part. Aujourd'hui l'absence d'effectifs suffisants dans ce commissariat provoque un climat très tendu d'insécurité. Des événements graves viennent de se produire et il n'est pas à exclure que, devant l'exaspération croissante, des actes dramatiques se produisent. Il lui demande donc de bien vouloir mettre tout en œuvre pour que les effectifs du commissariat de Soissons retrouvent rapidement un niveau permettant de répondre à la gravité de la situation. Il attire de plus à nouveau son attention sur la vétuste et l'inadaptation des locaux actuels du commissariat qui ne permettent pas un accueil décent des administrés et créent des conditions de travail très difficiles pour les fonctionnaires de police déjà totalement surchargés. Il lui demande que des mesures soient prises rapidement pour permettre un transfert effectif dans les meilleurs délais du commissariat dans des locaux mieux adaptés à ses missions.

Texte de la réponse

Reponse. - L'adaptation permanente des moyens et missions de la police nationale à l'évolution de ses charges opérationnelles constitue l'un des objectifs prioritaires du Gouvernement. À ce titre, de l'étude de redéploiement des personnels mise en œuvre en 1989 pour permettre la meilleure adéquation possible entre les disponibilités en personnels et les sujétions rencontrées par chaque circonscription de police urbaine il ressort que le potentiel du commissariat de police urbaine de Soissons devrait bénéficier d'un ajustement de ses personnels ; les conclusions de cette analyse seront prises en compte lors de l'élaboration des prochains mouvements de fonctionnaires de police. Toutefois, la lutte contre la délinquance ne saurait se concevoir exclusivement en termes d'augmentation des effectifs ; elle passe aussi par l'organisation de meilleures conditions de présence et d'action policières sur la voie publique. Les résultats, d'ores et déjà obtenus en ce sens, notamment par la limitation des gardes statiques, la réduction du nombre de policiers détachés et l'accroissement du potentiel d'ilotiers, sont ainsi appelés à être développés davantage dans le cadre du nouveau plan d'action pour la sécurité qui vient d'être défini par le Gouvernement. C'est ainsi qu'en application des instructions du ministre de l'intérieur et de la sécurité publique des plans locaux de sécurité tendant surtout vers le développement de l'ilotage sont en cours de négociation entre l'État et différentes villes du département de l'Aisne. C'est le cas, en particulier, à Soissons. Dans l'Aisne, l'ilotage sera facilité par l'affectation à ce département de 7 agents administratifs en novembre 1992 destinés à décharger des tâches administratives autant de fonctionnaires de police en tenue. Ces affectations s'inscrivent dans le cadre de la création en 1992 de 1 000 emplois administratifs, décidée en application du plan d'action pour la sécurité, en vue de permettre aux policiers, ainsi libérés des tâches administratives, de mieux remplir leurs missions prioritaires de surveillance de la voie publique. À la fin de l'année 1992, l'Aisne bénéficiera de la départementalisation des services de police, qui, maintenant en vigueur dans 47 départements, sera alors appliquée à l'ensemble du territoire national. Les objectifs généraux de cette réforme sont de mieux lutter contre la petite et moyenne délinquance par le

regroupement sous un commandement unique des polices urbaines, des renseignements généraux et de la police de l'air et des frontières, ce qui permet une gestion plus rationnelle des moyens pour des missions mieux ciblées. D'autre part, un projet tendant à la rénovation des locaux de garde à vue de l'actuel commissariat de Soissons est à l'étude. Indépendamment de ce projet, un nouveau commissariat est envisagé en centre ville sur le terrain d'assiette de l'ancienne prison de Soissons. La procédure de changement d'affectation entre le ministère de la justice et celui de l'intérieur et de la sécurité publique est en cours. La programmation de cet équipement ne manquera pas d'être étudiée avec attention lors de la préparation du budget d'équipement 1993 de la police nationale.

Données clés

Auteur : [M. Lefranc Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59575

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1992, page 2998